

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/31 EN DATE DU 04/10/2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 4 octobre 2022, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 28 septembre 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. GIROIR

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DE LA PLACE PUBLIQUE

Madame le Maire explique que la place publique réalisée en 2010 a besoin de travaux de réfection. Elle propose au conseil municipal un projet de rénovation totale avec des matériaux plus résistants dans le temps et plus respectueux de l'environnement.

Elle rappelle que cette volonté communale entraîne un effort financier important et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour ledit investissement, à savoir :

- **REFECTION PLACE PUBLIQUE pour un montant TTC de 34 308.46€ soit 28 590.38€ HT**

Considérant que ces travaux représentent un effort financier important pour la commune et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour réaliser cette opération,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier du Département dans le cadre des C.T.D. en vue de la réalisation de l'opération précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

